

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice :	13
Procurations:	01

SEANCE DU

10 AOUT 2022

Transmission en	
Préfecture	
Date	
Réception	

L'an deux mille vingt-deux, le dix août à dix heures et dix minutes, se sont réunis à SAINT RAPHAEL 83700 – Palais des Sports Jean-François KRAKOWSKI, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 3 août 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe CHIOCCA, 1er vice-président.

## PRESENTS:

Georges BOTELLA - Christophe CHIOCCA - Guillaume DECARD - Jean-Pierre KLINHOLFF - Didier LEMAITRE - Michel FELIX - Charles MARCHAND - Mireille ANILLO - Jean-François MOISSIN - Eve STEINMETZ - Jean-Luc RICHARD - Juliette DIAFERIO - Sylvie BLANC

<u>REPRESENTES</u>: Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom:

M. Michel FLEUR a donné pouvoir à M. Michel FELIX

SECRETAIRE DE SEANCE: Sylvie BLANC

DELIBERATION N° 2022-C30	ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA
	PROTECTION DU MASSIF DE L'ESTEREL
Affiche du Au	

Suite à la lettre de démission du Président, Monsieur Frédéric MASQUELIER, adressée en Préfecture du Var le 15 juillet 2022 et après acceptation de Monsieur le Préfet du Var, cette démission a pris effet en date du 30 juillet 2022, jour de réception du courrier.

L'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'élection du Président, des vice-présidents et membres du Bureau doit avoir lieu au scrutin uninominal secret.



Il est donc procédé successivement à l'élection de chacun des vice-présidents au scrutin uninominal secret à trois tours et à la majorité absolue.

L'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Ont candidaté respectivement pour les postes de premier, deuxième, troisième et auatrième vice-présidents :

M. Christophe CHIOCCA, M. Guillaume DECARD, M. Jean-Pierre KLINHOLFF et M. Michel FLEURY.

Deux candidatures sont présentées pour le poste de cinquième vice-président : Mme Eve STEINMETZ et M. Didier LEMAITRE

L'assemblée convient de procéder à un vote à bulletin secret.

## Ont obtenu:

Monsieur Christophe CHIOCCA : 14 voix Monsieur Guillaume DECARD : 13 voix Monsieur Jean-Pierre KLINHOLFF : 14 voix Monsieur Michel FLEURY : 14 voix Madame Eve STEINMETZ : 9 voix

Monsieur Christophe CHIOCCA est élu à l'unanimité des membres, premier viceprésident avec délégation de fonction et de signature sur les affaires relevant des orientations financières et budgétaires du Syndicat.

Monsieur Guillaume DECARD est élu **avec 13 voix Pour**, deuxième vice président avec délégation de fonction et de signature sur les affaires relevant de la mise en valeur du massif de l'Estérel.

Monsieur Jean-Pierre KLINHOLFF est élu à l'unanimité des membres, troisième viceprésident avec délégation de fonction et de signature aux affaires relevant du suivi de la gestion du littoral du massif de l'Estérel.

Monsieur Michel FLEURY est élu à l'unanimité des membres, Quatrième Vice-Président avec délégation de fonction et de signature sur les affaires relevant du suivi de la réhabilitation et de l'aménagement des itinéraires d'activités de pleine nature et de découverte.

Madame Eve STEINMETZ est élue **avec 9 Voix Pour**, cinquième vice-présidente avec délégation de fonction et de signature sur les affaires relevant du PIDAF et de la DFCI.



La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat.

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME,

POUR LA PROTECTION

POUR LA PROTECTION

Georges BOTELLA

			$\sim$	0	7 0	$^{\circ}$	0
		00					
0000							
						^	^
						0	
						$\cap$	$\cap$
		~					
						~	
0 0 0 0 0		1					0
		200					
							0
							7

, . . .